



## ACM-FSI-FORMATIONS

8 rue du marché  
32260 SEISSAN

<https://www.acm-fsi-formations.fr/>  
05 62 65 78 64  
[acm-fsi32@gmail.com](mailto:acm-fsi32@gmail.com)

### **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

#### **1- Conclusion du contrat**

Toute commande ou acceptation de devis implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente.

#### **2- Tarifs**

Les prestations ou matériels vendus sont facturés au tarif annoncé sur le devis signé ou la commande signée. Le tarif est défini en accord avec le client le jour de la signature d'un document commercial étant la propriété de ACM FSI FORMATIONS.

#### **3- Livraison**

Le matériel vendu fait l'objet d'un contrat de maintenance concernant les défibrillateurs. Leurs consommables hors garantie ne sont pas soumis au dit contrat. Les formations de l'organisme ACM FSI FORMATIONS font l'objet d'une déclaration officielle sur le site de l'INRS imposant un nombre minimum et maximum de participants, ces dates sont annoncées sur le site de l'organisme de formation. L'action de formation est décidée entre les parties d'un commun accord ce qui implique l'annulation de celle-ci ou son report de la part d'ACM FSI FORMATIONS.

#### **4- Délais de livraison (défibrillateurs et consommables)**

Les délais de livraison sont indiqués en fonction des disponibilités d'approvisionnement. Sauf en cas de force majeure (guerre, émeute, incendie, grève totale ou partielle). En cas de retard de livraison d'une durée supérieure à 30 jours après la date prévue, l'acheteur aura l'option d'annulation de la commande sans pouvoir prétendre à quelques indemnités que ce soit.

#### **5- Retours ou désaccord**

Tout retour doit faire l'objet d'un accord entre le client et ACM FSI FORMATIONS.



## ACM-FSI-FORMATIONS

8 rue du marché  
32260 SEISSAN

<https://www.acm-fsi-formations.fr/>  
05 62 65 78 64  
[acm-fsi32@gmail.com](mailto:acm-fsi32@gmail.com)

### **6- Garantie sur le matériel**

La garantie et ses conditions font partie du contrat de maintenance rédigé au moment de la vente du matériel.

### **7- Paiement**

Sauf conditions particulières fixées entre le client et ACM FSI FORMATIONS, les factures sont payables à réception du matériel (date de livraison, mise en service ou contrôle annuel). Les formations répondent aux termes des OPCO, financements des entreprises, virements bancaires à réception de la facture. Toute somme non payée à l'échéance inscrite sur la facture entraîne de plein droit l'application de pénalités exigibles par le vendeur. Ces frais s'élèvent à une indemnité forfaitaire de 40 euros au titre des frais de recouvrement et peuvent entraîner une annulation des commandes dans l'attente d'une régularisation par le client.

Le client particulier, la législation applicable dépend du secteur d'activité de l'entreprise. ACM FSI FORMATIONS ne pratique pas aucun escompte.

### **8- Clause résolutoire**

En cas de défaut de paiement, ACM FSI FORMATIONS se réserve de plein droit après mise en demeure restée infructueuse de demander en référé la restitution du matériel sans préjudice de tous autres dommages et intérêts.

### **9- Réserve de propriété**

Les marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'au règlement complet de leur valeur définie sur les documents commerciaux contractés.

### **10- Jurisdiction**

Tout litige sera traité par l'intermédiaire du Tribunal de commerce ayant autorité.

Fait à,  
Le,

ACM-FSI-FORMATIONS  
GERARD MICKAEL  
Dirigeant

Nom et qualité du signataire :